

Collection **GESTION EN LIBERTÉ**  
Dirigée par Gérard CHARREAUX, Patrick JOFFRE et Gérard KÖNIG

# HISTOIRE D'ENTREPRENDRE

## Les réalités de l'entrepreneuriat

Dirigé par  
**THIERRY VERSTRAETE**

Michel Marchésnay, Sophie Boutillier, Bertrand Saporta, Alain Fayolle, Pierre-André Julien, Olivier Torrès, Christophe Benavent, Gilles Copin, Isabel Servais, Stéphane Marion, Pierre Louart, Pascal Philippart, Nathalie Schieb-Bienfait, Philippe Albert, Christian Bruyat, Michel Bouche, Robert Paturel, Camille Carrier, Christel Beaucourt, Bruno Amman, Dimitri Uzunidis, Lucien Kombou, Louis Jacques Filion, Philippe Pailot, Thierry Verstraete

— éditions —  
**ems**  
**MANAGEMENT**  
**& SOCIÉTÉ**

18, rue Claude Bloch  
14050 Caen Cedex 4

## L'ENTREPRENEURIAT Un phénomène aux multiples formes d'expression

Thierry Verstraete

Cet ouvrage s'adresse à un large public. Il intéresse autant le chercheur que le praticien (entrepreneur ou tout acteur du développement économique et social). On oppose trop souvent les attentes de l'un et de l'autre, en raison notamment de la spécificité de leurs préoccupations. Mais, l'entrepreneuriat échappe à ce genre de clivage réducteur et constitue un domaine propice au rapprochement entre ces deux mondes qui souvent s'ignorent. Les chapitres de cet ouvrage le démontrent en combinant des réflexions de type académique à des préoccupations d'ordre pragmatique. Les auteurs ont été invités à faire part de leur point de vue sur des thématiques liées à l'entrepreneuriat, et à inciter au débat. Chacune des contributions peut être lue indépendamment des autres et dans l'ordre choisi par le lecteur. Avant d'exposer la trame ayant conduit à les retenir, peut-être faut-il préciser les contours du substantif qui sera le plus employé dans cet ouvrage, à savoir le mot "entrepreneuriat".

En effet, on ne peut déroger à la question, très souvent posée<sup>1</sup> : qu'est-ce que l'entrepreneuriat ? La réponse ne peut être immédiate. L'entrepreneuriat est un phénomène hétérogène dont les manifestations sont multiples. Souvent, il est étroitement associé à la création d'entreprise, voire de façon résolument synonymique. Ce rapprochement n'est pas surprenant en soi puisque cette dernière constitue sans doute l'archétype du phénomène. Néanmoins, il convient d'avoir une acception plus large de l'entrepreneuriat, tout en ayant paradoxalement à l'esprit que toute création d'entreprise n'a pas forcément la couleur de l'acte entrepreneurial "pur". Si la plupart des chercheurs en semblent désormais convaincus, le lecteur pourrait légitimement attendre une définition de ce qu'est l'entrepreneuriat qui lui servirait à classifier les phénomènes comme entrepreneuriaux ou non. Autant cette attente est compréhensible, autant elle paraît vaine. L'entrepreneuriat est un phénomène trop complexe pour être réduit à une simple définition, son intelligibilité nécessitant une modélisation. Cette complexité exclut la possibilité d'une délimitation stricte et univoque de ses frontières sémantiques. Ce constat lapidaire, faisant l'objet d'un large consensus au sein de la communauté académique, peut heurter les demandes sociales (légitimes) d'une définition

---

<sup>1</sup> Elle est reprise dans le titre d'un article devenu classique lorsque l'on évoque cette question: Gartner WB, "What are we talking about when we talk about entrepreneurship ?", *Journal of Business Venturing*, 5(1), 1990

précise de l'entrepreneuriat. Ne serait-ce que pour limiter l'usage du mot, qui se répand parfois de façon surprenante. Face à ce flou sémantique, le premier réflexe est d'aller en chercher une définition dans le dictionnaire. Malheureusement, celui-ci reste muet. Notre démarche de clarification s'inscrit donc dans une autre perspective. Sans chercher à offrir une réponse pleinement satisfaisante aux académiciens<sup>1</sup>, nous allons proposer une acception à la fois suffisamment large pour pouvoir y inscrire les utilisations raisonnables du terme, et suffisamment précise pour tenter de lever les principales ambiguïtés qui entourent l'entrepreneuriat. En première lecture, nous pouvons noter que le terme contient le mot entrepreneur. Sans verser dans l'étymologie, il est logiquement admis que la démarche entrepreneuriale est impulsée par cet individu<sup>2</sup>. L'entrepreneuriat est un phénomène combinant un individu et une organisation. L'un se définit par rapport à l'autre et vice versa.

*Une relation symbiotique entre un entrepreneur et une organisation*

Le terme "organisation" est polysémique, c'est-à-dire qu'il possède plusieurs sens. L'organisation intègre une dimension dynamique : c'est l'action d'organiser et de structurer les éléments qui nous entourent (et dont nous faisons partie).

L'organisation, c'est aussi le résultat de cette action. Ainsi une firme est une entité organisée, elle est une "forme" organisationnelle résultant d'un "processus" d'organisation. Dès lors, à quel sens du terme faisons-nous référence ici ? A l'action ou à l'entité ?

En fait aux deux. La compréhension du phénomène entrepreneurial passe sans doute par l'acceptation de cette polysémie.

Dans son essence, l'entrepreneuriat apparaît inséparable de la création d'une dynamique : l'entrepreneur agit, structure et engage<sup>3</sup> son environnement à des fins socio-économiques. Son action induit du changement et conduit à une modification partielle d'un ordre existant. L'entrepreneur construit son ordre. Celui-ci ne lui est profitable (pas seulement économi-

<sup>1</sup> Le mot "entrepreneuriat" n'est pas dans le dictionnaire. Julien & Marchesnay rappellent que le terme a été choisi au Québec par le Conseil de la langue française, au détriment du terme français *entrepreneurship*.

Julien P.-A., Marchesnay M., *L'entrepreneuriat*, Economica, collection gestion poche, 1996

<sup>2</sup> Cet aspect consubstantiel pose la question de ce que pourrait recouvrir "l'entrepreneuriat collectif". Le concept de noyau stratégique, tel que le présente Martinet, semble pouvoir être mobilisé pour traiter cette problématique. Une autre approche consiste à étudier dans quelle mesure chaque membre du collectif s'inscrit bien dans la dialectique exposée dans la suite du texte, en gardant à l'esprit qu'à partir d'un certain seuil, l'analyse de ce "phénomène agrégatif" renvoie plutôt à d'autres notions (équipe dirigeante, etc.) et à d'autres champs de la gestion (la stratégie, notamment dans sa dimension socio-politique, la gouvernance, etc.).

Martinet AC, *Management stratégique : organisation et politique*, Ediscience, 1984

<sup>3</sup> Cf. ce que Weick appelle *enactment* : Weick KE, *The social psychology of organizing*, Reading, Massachusetts, Addison-Westley, 1979

quement) que si l'ordre socio-économique<sup>1</sup> dans lequel il s'insère y trouve également un intérêt et en tire de la valeur.

S'agissant de l'entité, les actions à l'initiative de l'entrepreneur structurent les éléments de telle façon qu'une entité va naître, voire renaître dans certains cas<sup>2</sup>, de l'action d'organiser. Cela peut être une firme, ou une autre forme organisationnelle. En effet, on semble désormais s'accorder pour reconnaître que, d'une part, toute firme ne naît pas d'un phénomène entrepreneurial (ex : changement de forme juridique) et que, d'autre part, le phénomène entrepreneurial peut donner lieu à la création d'entités aux formes juridiques (sociétés commerciales, associations, etc.) et organisationnelles (réseaux et autres formes réticulaires) diverses. Ces formes sont ainsi plus ou moins tangibles, notamment lorsque non régies par un cadre juridique permettant de les identifier<sup>3</sup>. De plus, l'organisation impulsée par l'entrepreneur s'imbriquant avec l'organisation socio-économique existante, la notion de frontière perd de sa pertinence.

Cette entité devient la base structurelle du déploiement du phénomène et n'en est qu'une composante. Une firme par exemple peut n'être qu'un maillon dans l'organisation. L'impulsion<sup>4</sup> de l'organisation peut éventuellement donner lieu à la création de plusieurs entités. En fait, il ne faut pas confondre création d'une firme et création d'une organisation, même si les logiques de l'une peuvent se retrouver dans l'autre.

<sup>1</sup> Sur la base de théories économiques, on peut parler "d'ordre socio-économique" plutôt que "d'organisation socio-économique". A ce titre, le texte de Langlois pourrait fournir la base conceptuelle d'une étude économique du phénomène entrepreneurial, et conduirait à rejoindre le courant institutionnaliste. Sur une base systémique, il nous semble préférable de parler d'organisation et nous utiliserons ce vocable dans la suite du texte.  
Langlois R., La firme planifie-t-elle ?, dans Garrouste P. (éd.), *Les frontières de la firme*, Economica, 1997

<sup>2</sup> Cf. les problématiques liées au développement, à la reprise d'entreprise, à l'intrapreneuriat, au *corporate entrepreneurship*, etc.

<sup>3</sup> S'il n'existe pas de définition juridique de l'entreprise (voir Supiot, 1994 ; Robé, 1999), ce domaine permet de tracer des frontières où physiquement il n'y en a pas. Ces frontières "artificielles" permettent, outre une réponse aux principes de responsabilité et de propriété (donc aussi de répartition du capital), de fixer momentanément et partiellement le cadre d'action et de contractualisation de l'organisation en lui donnant une relative stabilité. Cela s'applique parfaitement à la firme. Ainsi, par exemple, le dépôt des statuts ne lui donne pas forcément une visibilité sociale, la configuration organisationnelle afférente n'étant pas encore mise en place. Dans certains cas, elle ne le sera jamais (cf. les "coquilles vides" ou les "boîtes aux lettres"). Quoi qu'il en soit, le registre juridique consacre l'existence de règles instituées, notamment par des conventions ou des contrats, qui vont permettre aux acteurs internes et externes de finaliser (d'autres disent nouer) leurs relations (fournisseurs, salariés, clients, partenaires financiers, etc.).

Supiot A. (1994), *Critique du droit du travail*, PUF, collection «Les voies du droit».

Robé J.-P. (1999), *L'entreprise et le droit*, PUF, collection «Que sais-je ?», N° 3442.

<sup>4</sup> L'impulsion ne renvoie pas forcément à la soudaineté et à la brièveté d'une force exerçant une action en vue de modifier un état donné, mais concerne surtout le développement, le dynamisme d'une activité, d'une entreprise (cf. Larousse).

La relation entre l'entrepreneur et l'organisation est de type symbiotique. A terme, l'un ou l'autre peut devenir un commensal (il vit sur son hôte en détournant une partie des ressources de ce dernier mais sans lui causer trop de préjudices), pire, peut devenir un parasite (il infecte son hôte et peut causer sa mort)... Il devient dès lors difficile de continuer à parler d'entrepreneuriat... Pour cette raison, on ne peut pas réduire l'entrepreneuriat à l'entrepreneur, car l'organisation créée peut échapper au contrôle de son initiateur et avoir une "existence" indépendante. Néanmoins, toute étude de cet acteur central améliore la connaissance du phénomène. De même, l'étude de l'organisation socio-économique apporte de la connaissance sur les conditions d'émergence du phénomène puisque celui-ci naît en son sein. Cette perspective ouvre l'étude de l'entrepreneuriat à nombre de disciplines scientifiques (économie, sociologie, gestion, histoire, psychologie, etc.). D'ailleurs, il est un objet d'étude plus ou moins directement travaillé par des chercheurs de diverses origines investissant le champ souvent en privilégiant, bien légitimement, un angle d'étude en rapport avec les préoccupations de leur discipline. L'idée que les différents angles de vue apportent de la connaissance conduit à des approches interdisciplinaires ou transdisciplinaires et offre des perspectives de débats pluridisciplinaires<sup>1</sup>. Evidemment, cela rend sans doute encore plus illusoire l'idée d'un consensus sur une définition, un modèle ou une théorie de l'entrepreneuriat. En 1995, Bull et Willard<sup>2</sup> en faisaient le constat, lequel reste valable. Cette situation ne constitue pourtant pas une exception. Quel que soit l'objet d'étude, quelle que soit la discipline, et dès lors qu'on ne cède pas à l'emprise dogmatique, l'hétérogénéité paradigmatique constitue la base de la fertilisation croisée.

L'hypothétique consensus envisageable réside dans cette dialectique individu-organisation, voire dans la relation symbiotique qui les lie et qui perdure plus ou moins. En ce sens, tout dirigeant n'est pas un entrepreneur. Dès lors qu'il n'impulse plus d'organisations<sup>3</sup>, il en perd le statut. La relation symbiotique peut se renouer :

➤ pour l'entrepreneur, avec l'impulsion d'une autre organisation. Un individu peut, au cours de sa vie, alterner des phases où il est entrepreneur à d'autres où il ne l'est plus. Cette activité peut se déployer dans un ou plusieurs champs sociaux (*business*, sport, politique, ...), de manière simultanée

<sup>1</sup> Selon Wacheux, l'interdisciplinarité procède de l'utilisation de théories, concepts et méthodes importés d'une discipline pour les appliquer dans une autre, la transdisciplinarité renvoie à la construction de connaissances indépendamment d'une discipline particulière. L'auteur définit la pluridisciplinarité comme l'activation d'une discussion et d'un échange entre chercheurs de disciplines différentes autour d'un thème particulier. Wacheux F., *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*, Economica, 1996

<sup>2</sup> Bull I. & Willard G., "Towards a theory of entrepreneurship", dans Bull I., Thomas H., Willard G. (éd.), *Entrepreneurship, perspectives on theory building*, Pergamon, Elsevier Science, 1995

<sup>3</sup> Sachant qu'il peut impulser le phénomène en s'appuyant sur une configuration, ou une entité, qu'il n'a pas créée, et qui devient la base structurelle d'une nouvelle organisation.

ou pas. Dans certains cas, la logique entrepreneuriale<sup>1</sup> se prolonge, se maintient tout au long d'une carrière<sup>2</sup> ;

➤ pour l'organisation, la relation symbiotique peut se renouer avec un autre entrepreneur prenant le relais du premier.

Mais pour chacun de ces deux cas, ce n'est pas le phénomène initial qui perdure, c'est un nouveau qui naît. Le phénomène entrepreneurial n'apparaît pas forcément *ex-nihilo*, c'est-à-dire à partir de rien ; il se manifeste de différentes façons. Cet ouvrage veut en donner l'illustration.

*Les contributions du présent ouvrage pour illustrer diverses expressions du phénomène entrepreneurial*

Il ne s'agit pas d'en établir une liste exhaustive mais plutôt, sur la base des chapitres, de montrer que ces manifestations sont diverses. Il ne s'agit pas non plus d'anticiper sur les propos des auteurs, mais simplement d'exposer la trame de l'ouvrage et montrer que l'entrepreneuriat est un domaine de recherche à multiples points d'entrée.

Pour livrer le fil conducteur du livre, complétons la section précédente en précisant que selon nous, l'entrepreneuriat est un phénomène complexe impulsé par un entrepreneur qui agit pour tenter de concrétiser, au sein de la structure socio-économique dans laquelle il baigne, la vision qu'il se fait de "son" organisation entrepreneuriale, sachant que la structure socio-économique est porteuse de registres qui, d'une part, ne sont pas neutres sur la façon dont s'est construite cette vision (socialisation, représentations sociales, conventions) et, d'autre part, se confronteront éventuellement aux registres que cherche à imposer l'entrepreneur. Dans la dialectique individu-organisation, la cognition, l'action et la structure constituent les trois dimensions interagissant tout au long du phénomène. Selon cette approche, la création à partir de rien n'existe pas, puisque l'entrepreneur compose toujours avec un existant (la structure dans laquelle le phénomène va apparaître). Tout au plus, cet existant n'est pas une entité au sens où nous l'avons présenté dans la précédente section et la tendance est alors de parler de *ex-nihilo*. Sophie Boutillier et Dimitri Uzunidis<sup>3</sup> construisent d'ailleurs une typologie des entrepreneurs contemporains sur la base de leur capital social, lequel est composé d'un aspect financier (patrimoine ou ressources potentiellement accessibles), d'un aspect cognitif (connaissances de l'entrepreneur) et d'un aspect relationnel (relations personnelles, familiales et professionnelles). Outre cette notion<sup>4</sup>, la façon dont l'entrepreneur s'insère dans le monde mar-

<sup>1</sup> Par distinction avec la logique d'insertion (ex : individu créant à travers l'entreprise son emploi).

<sup>2</sup> Bird B., *Entrepreneurial Behavior*, Glenview : Scott Foresman & Co, 1989

<sup>3</sup> Voir le chapitre : "Les dimensions socio-économiques et politiques de l'entrepreneur".

<sup>4</sup> L'angle de vue de ces auteurs les conduit à considérer l'entrepreneur comme ayant une fonction dans deux types de marchés, celui de l'économique et celui du travail. Boutillier et Uzunidis proposent alors une conception originale du capital social qu'il ne faut pas

chand et l'impact des politiques publiques pour faciliter cette insertion constituent un plaidoyer pour la considération de la dimension structurale du phénomène.

Cela permet aussi de comprendre que le dynamisme entrepreneurial n'est pas le même en tout lieu. Alain Fayolle<sup>1</sup> présente les premiers résultats d'une étude comparant la France et les USA sur le plan de l'activité entrepreneuriale et de son éventuelle influence sur la croissance économique. Pierre-André Julien<sup>2</sup> se focalise sur la notion de signal pour démontrer que des régions sont plus entrepreneuriales que d'autres sur la base de la capacité des réseaux à diffuser de l'information ou des signaux permettant de partager et de diminuer l'incertitude. Ces réseaux jouent un rôle particulièrement important pour favoriser les "gazelles", qui sont ces jeunes et petites entreprises présentant un potentiel de développement particulièrement élevé, surtout dans les régions ne disposant pas d'avantages concurrentiels absolus (comme par exemple la possession d'une matière première rare).

La disponibilité de l'information constitue un des facteurs de développement de ce qu'on appelle la *nouvelle économie*, ou la *net-économie*. Olivier Torrès<sup>3</sup> présente un texte liant plus largement globalisation et entrepreneuriat. Leur articulation prend toute sa mesure dans la mobilisation des notions d'espace et de temps. L'un et l'autre peuvent être courts ou longs ; dès lors, quatre possibilités se dessinent (espace court – temps long ; espace long – temps long, etc.) et fournissent un cadre conceptuel des transformations à l'œuvre dans le champ de l'entrepreneuriat. Lorsque l'espace est long (c'est-à-dire mondial plutôt que local) et que le temps est court (par exemple, lorsque les innovations de rupture remplacent les adaptations lentes), l'entrepreneur doit faire preuve d'un talent certain. Christophe Benavent et Thierry Verstraete, en se focalisant sur le domaine de la *net-économie*, parlent de capacité d'improvisation<sup>4</sup>. Dans un contexte de forte incertitude, où les choses changent rapidement, une hypothèse peut être formulée consistant à faire reposer ce qu'on appelle le *business-model* sur la capacité de l'entrepreneur à savoir amender rapidement la vision qu'il a des affaires et à savoir engager l'environnement sur la base des représentations qu'il se forge de la structure dans laquelle il évolue ou souhaite évoluer. Alors qu'on pourrait croire que cette problématique pose des problèmes particuliers à des financeurs pouvant reculer devant des risques trop importants, on constate un fort développe-

---

confondre avec celle proposée par Bourdieu, laquelle est également mobilisée dans certaines études en entrepreneuriat.

Boutillier S., Uzunidis D., *La légende de l'entrepreneur*, Syros-Alternatives économiques, 1999

<sup>1</sup> Voir le chapitre : "Dynamisme entrepreneurial et croissance économique – Une comparaison France – USA".

<sup>2</sup> Voir le chapitre : "Régions dynamiques et PME à forte croissance – Incertitude, information potentielle et réseaux à signaux faibles".

<sup>3</sup> Voir le chapitre : "L'entrepreneuriat face à la globalisation".

<sup>4</sup> Voir le chapitre : "Entrepreneuriat et NTIC – la construction du *Business-Model*".

ment des opérations boursières dans le domaine et des *tours de tables* (appels de capitaux) faramineux. Est-ce à dire que les conditions d'obtention de capitaux changent ?

Force est de reconnaître qu'on ne connaît pas bien, en France, le paysage actuel du financement, et pour ce qui nous intéresse ici particulièrement, celui du financement de la création d'entreprise. Gilles Copin et Isabel Servais<sup>1</sup> dressent en la matière un état des lieux et distinguent ce qui relève des évolutions quantitatives et de mouvements conjoncturels de ce qui relève des évolutions qualitatives et des changements structurels. L'Etat français est fortement interventionniste dans le domaine du financement, notamment dans celui du secteur de la haute technologie. Doit-il maintenir cette intervention ? La réponse n'est pas simple et dépasse le cadre du financement.

Si l'on s'attarde sur le souhait de voir les travaux de recherche développés dans les laboratoires publics être valorisés par la création d'entreprise, alors que le code de la fonction publique nécessitait un texte pour que le chercheur puisse entreprendre sans contrevenir à ses obligations statutaires, on constate une hésitation dans le degré d'intervention. Le texte de Stéphane Marion, Pascal Philippart et Thierry Verstraete<sup>2</sup> illustre la nécessité pour l'Etat français d'intervenir pour favoriser la création d'entreprise de haute technologie, mais démontre dans le même temps que les dispositions ne sont peut-être pas assez franches pour offrir un caractère suffisamment libéral inhérent à l'acte d'entreprendre. De plus, à côté des questions de financement, systématiquement mises en avant, peut-être que les questions plus profondes tendent à être occultées, comme celle de la culture entrepreneuriale. Or, si l'on considère que l'esprit d'entreprise est aussi une question de culture, alors le système éducatif peut être appelé pour, à côté d'autres facteurs de socialisation comme la famille, favoriser son expression. Nathalie Schied-Bienfait<sup>3</sup> pose l'état des réflexions actuelles dans l'enseignement de l'entrepreneuriat en prenant comme base de réflexion l'étude des actes du premier congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, tenu en novembre 1999. On sent bien également l'importance de la dimension culturelle dans le chapitre de Philippe Albert<sup>4</sup>. Son texte renvoie aussi largement vers les autres chapitres. Il présente les principales spécificités des nouvelles entreprises de haute technologie dans le contexte européen. L'idée n'est évidemment pas de prôner pour une attention exclusive vers ce type d'entreprise. Christian Bruyat et Michel Bouche<sup>5</sup> ont focalisé la leur sur la création de PMI sous-traitantes industrielles (d'ailleurs souvent partenaires des jeunes entreprises de haute technolo-

<sup>1</sup> Voir le chapitre : "Le financement de la création d'entreprise en France - Nouvelles tendances, nouveaux acteurs"

<sup>2</sup> Voir le chapitre : "La valorisation de la recherche publique par la création d'entreprise".

<sup>3</sup> Voir le chapitre : "Etat des réflexions actuelles sur l'enseignement de l'entrepreneuriat en France"

<sup>4</sup> Voir le chapitre : "La création d'entreprise de haute technologie"

<sup>5</sup> Voir le chapitre : "La création de PMI sous-traitantes industrielles"



gie). Alors qu'on pourrait, *a priori*, voir dans le titre de leur chapitre une répétition, des PMI sous-traitantes peuvent ne pas faire de sous-traitance industrielle dans la mesure où ce qu'elles vendent n'est pas forcément incorporé aux produits des clients. Les auteurs exposent les difficultés qu'il y a, aujourd'hui, à créer ces PMI alors qu'il est capital de penser à leur renouvellement. Ils dénoncent le manque de connaissances pratiques de ceux qui tiennent à l'occasion des discours surprenants sur les modes opératoires à déployer pour favoriser la création de PMI sous-traitantes industrielles et qui, bien souvent, confondent ou amalgament les finalités des recherches en entrepreneuriat. Les occasionnels et dommageables raccourcis parfois faits entre les connaissances fondamentales apportées par les chercheurs et les besoins pragmatiques des praticiens conduisent à offusquer les premiers et à frustrer les seconds, voire à les couper du monde de la recherche. Ce regret pourrait aussi être illustré par le domaine de l'externalisation.

La vague d'externalisation touchant la France devrait être relayée par un entrepreneuriat équivalent, par exemple par ce qu'on appelle la PMIsation par essaimage<sup>1</sup>. Mais les liens entre externalisation et entrepreneuriat sont moins directs qu'il n'y paraît. Robert Paturel en précise les contours et les contenus.

Ces liens ne renvoient pas seulement à la création d'entreprise, mais aussi à la reprise d'entreprise<sup>2</sup>. Si toute création d'entreprise ne résulte pas de l'acte entrepreneurial pur, il en est de même pour la reprise d'entreprise et pour une forme particulière : l'intrapreneuriat. Camille Carrier y a consacré plusieurs travaux et nous propose un chapitre synthétique sur la question<sup>3</sup>. On y constate que ce qu'on appelle intrapreneuriat ne relève pas forcément et toujours de l'entrepreneuriat, mais, comme pour la reprise d'entreprise, les champs sont appelés à se recouvrir largement.

L'intrapreneuriat renvoie au développement de la créativité, de la capacité d'initiative et d'entreprise des salariés. Christel Beaucourt et Pierre Louart<sup>4</sup> démontrent que la plupart des aptitudes entrepreneuriales peuvent se révéler chez les salariés, sous réserve de mobiliser des méthodes adéquates, voire plus profondément une gestion des ressources humaines de ce qu'on pourrait appeler *l'entrepreneuriat salarial*. On peut même supposer que cela constitue l'un des défis posés aux organisations modernes, dont les formes sont davantage réticulaires et dont les frontières sont de plus en plus floues.

Une autre thématique avec laquelle l'entrepreneuriat possède des affinités est celle de l'entreprise familiale. Bruno Amann<sup>5</sup> se livre au difficile exercice

<sup>1</sup> Voir le chapitre de Robert Paturel : "Externalisation et entrepreneuriat"

<sup>2</sup> Voir le chapitre de Robert Paturel : "Reprise d'entreprise – Une pratique de l'entrepreneuriat"

<sup>3</sup> Voir le chapitre : "Intrapreneuriat- à la recherche de complice innovant et entreprenant"

<sup>4</sup> Voir le chapitre : "Des entrepreneurs dans les franges du salariat"

<sup>5</sup> Voir le chapitre : "L'entreprise familiale à la lumière de l'entrepreneuriat"

e de rapprocher le champ de recherche sur l'entreprise familiale de celui de  
 e l'entrepreneuriat. Si l'on peut comprendre sa demande d'une définition, le  
 - consensus en la matière relève de l'utopie. Le seul consensus auquel sont  
 u parvenus les chercheurs est celui consistant à reconnaître qu'il ne peut y  
 - avoir consensus sur une définition... La complexité du phénomène, ses mo-  
 i des d'expression mais aussi ses contextes d'apparition sont tellement chan-  
 à geants qu'aucune définition ne peut précisément rendre compte de la réalité  
 t observée.

1 Ainsi, alors que pour l'essentiel les textes présentés concernent une éco-  
 3 nomie proche de la nôtre, Bertrand Saporta et Lucien Kombou<sup>1</sup> nous parlent  
 3 de l'entrepreneuriat africain, lequel aurait bien des difficultés à se reconnaître  
 i dans une définition européenne ou anglo-saxonne, davantage centrée sur  
 t l'individu, alors que la culture africaine sub-saharienne à laquelle ils s'inté-  
 ressent privilégie avant tout les valeurs collectives et la fusion dans le groupe  
 social. A ce titre, le recours aux typologies peut être d'un grand secours pour  
 appréhender les convergences et différences des formes d'entrepreneuriat ou  
 des types d'entrepreneurs. Comme nous le rappelle Louis Jacques Filion<sup>2</sup>,  
 quel que soit le domaine abordé, la classification permet de comprendre et  
 d'apprendre. Alors, peut-être que dans le domaine de l'entrepreneuriat, et à  
 côté des efforts de modélisation du phénomène, faut-il davantage recourir à  
 cette forme de construction de la connaissance plutôt qu'à tout prix vouloir  
 obtenir une définition. Même si les types dégagés par l'exercice ne sont ja-  
 mais purs, et il convient de le préciser aux utilisateurs des typologies, les  
 critères discriminants mobilisés permettent de bien saisir leurs logiques ma-  
 jeures sous-jacentes. Le texte de Michel Marchesnay<sup>3</sup> l'illustre, en dressant  
 une typologie des entrepreneurs au regard des perspectives de développe-  
 ment territorial. Sur la base des relations qui s'instaurent entre le territoire et  
 l'entrepreneur, l'auteur distingue quatre idéaux-types, dont les acteurs du  
 développement territorial gagneraient à appréhender les attentes, comporte-  
 ments et potentiels en termes de performance.

Enfin dans le dernier chapitre, alors que, comme le souligne Philippe Pailot<sup>4</sup>, la littérature en entrepreneuriat est davantage préoccupée par l'entrée et le maintien dans la fonction d'entrepreneur, qu'en est-il de la sortie de ce statut ? La phase de séparation entre l'entrepreneur et l'organisation qu'il a créée peut être, pour certains, déchirante tant l'attachement est fort et relève d'une relation quasi-charnelle. Outre les problématiques de gestion que pose la transmission du point de vue de l'organisation qui doit continuer à exister, sans doute faut-il aussi penser à ce que devient celui qui en était l'entrepreneur.

---

<sup>1</sup> Voir le chapitre : "L'entrepreneuriat africain – mythe ou réalité"

<sup>2</sup> Voir le chapitre : "Typologie d'entrepreneur – Est-ce vraiment utile ?"

<sup>3</sup> Voir le chapitre : "Entrepreneuriat et territoire"

<sup>4</sup> Voir le chapitre : "De la difficulté de l'entrepreneur à quitter son entreprise"

La présentation de cette trame ne met en avant que quelques-uns des thèmes reliant les différents chapitres entre eux. La construction de cet ouvrage est davantage systémique que linéaire et si l'on devait représenter les liens unissant les textes, la carte tracée ressemblerait à une nébuleuse.